



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rés

a Mon be



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

1 2 AVR. 2019

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0476.315.827

Dénomination

(en entier): LES AMIS DU MOULIN

(en abrégé) ; XXX

Forme juridique : ASBL

Siège: RUE MOTTET 15 1428 LILLOIS WITTERZEE

Objet de l'acte : DISSOLUTION ET CLOTURE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - ASBL LES AMIS DU MOULIN

Sont présents :

o Le comité:

•VANDEN BOSSCHE ERIC - Président

•ENGELEN CHANTAL - Secrétaire

•VAN ESBEEN CECILE - Trésorière

oLes membres

•HEBBERECHT VIVIANE

NIEUWENBORGH FABIENNE

•MATHAYS GUY

La réunion débute à 20 heures

Il n'y a plus aucun compte à vérifier étant donné que l'ASBL n'a plus aucune activité.

Les déclarations fiscales mentionnant « 0 » à l'actif comme au passif sont rentrées chaque année par la secrétaire auprès de l'administration fiscale.

C'est la secrétaire ENGELEN CHANTAL qui s'occupera de la dissolution de l'ASBL

Les membres présents décident de dissoudre l'ASBL qui n'a plus aucune raison d'exister.

Ces décisions sont prises à l'unanimité par les membres présents

Fait à Lillois, le 27 novembre 2018

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature